

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal en vidéo conférence, mercredi le 02 février 2022 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien, Robert Paquette, Viky Goyette, Michael Dupuis-Souigny et Cathy Gauthier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

2022-02-11

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL – PRÉSENCE AUX SÉANCES DU CONSEIL ET PUBLICATION

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence.

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu :

QUE le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

QUE la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, en publiant le tout sur le site internet chazel.ao.ca.

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

Il est proposé par Michael Dupuis-Souligny, appuyé par Bruno Therrien que la séance soit en vidéo-conférence, selon les mesures sanitaires actuelles.

2022-02-12

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de madame Cathy Gauthier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. 1.1 Déroulement de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021.
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2022.
6. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de janvier 2022.
7. Approbation des dépenses des lots intra municipaux du mois de janvier 2022.
8. Correspondance.
9. Rapport des élus.
10. Période de questions
11. Diverses résolutions :
 - 11.1. Avis de motion et dépôt du règlement #240 « Adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux avec ou sans modifications ».
 - 11.2. Avis de motion et dépôt du règlement #241 « Règlement sur l'épandage »
 - 11.3. Résolution CPTAQ.
 - 11.4. Vente pour non-paiement de taxes.
 - 11.5. Corporation du transport public adapté 2022.
12. Sujet divers
 - 12.1. Déneigement.
 - 12.2. Devis pour appel d'offre.
13. Clôture de l'assemblée

2022-02-13

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022.

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de séance extraordinaire du 12 janvier 2022 tel que présenté.

2022-02-14

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé de madame Cathy Gauthier et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 tel que présenté.

2022-02-15

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022.

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé madame Cathy Gauthier et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 12 janvier 2022 tel que présenté.

2022-02-16

6. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS DE JANVIER 2022

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souigny appuyé de monsieur Robert Paquette et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de janvier 2022 et ce pour un montant de 88 491.28\$, incluant les salaires au montant de 8 695.59, telles que présentées.

2022-02-17

7. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRAMUNICIPAUX MOIS DE JANVIER 2022

Il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé de monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de janvier 2022 et ce pour un montant de 18 654.53\$ telles que présentées.

8. CORRESPONDANCE

9. RAPPORTS DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. RÉOLUTIONS DIVERSES :

11.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT #240 « ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX, AVEC OU SANS MODIFICATION»

Avis de motion est donné par monsieur Bruno Therrien concernant le dépôt du règlement #240 « Adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, avec ou sans modification ».

11.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT « RÈGLEMENT SUR L'ÉPANDAGE » Annulé

2022-02-18

10.3 APPUI À UNE DEMANDE À LA CPTAQ

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par Jean-François Turcotte du Ministère des Transports, à la C.P.T.A.Q., concernant l'établissement d'une servitude de passage temporaire nécessaire à des fins d'utilisation publique, soit pour les besoins de la reconstruction d'un ponceau;

ATTENDU QUE le projet prévoit l'aménagement temporaire d'un chemin de déviation sur une parcelle située en zone agricole désignée;

ATTENDU QUE cette parcelle est également située en terre publique non cadastré;

ATTENDU QUE ces travaux s'effectuent dans le but d'améliorer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU QUE cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation présentée à la C.P.T.A.Q., si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement;

ATTENDU QUE cette demande n'apportera aucune contrainte supplémentaire sur l'agriculture, en matière d'environnement ou en toute autre matière ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de la municipalité du Canton de Clermont recommande à la C.P.T.A.Q. de consentir à la demande d'autorisation soumise par monsieur Jean-François Turcotte.

12. SUJET DIVERS

2022-02-19

12.1 DÉNEIGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Clermont a octroyé le contrat d'entretien du réseau municipal à Asphaltage Théo Paquet inc. pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU QUE des avertissements verbaux ont été faits en ce qui concerne des manquements au contrat de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et et unanimement résolu qu'un premier avis formel de manquement au contrat de déneigement soit envoyé à l'entreprise Asphaltage Théo Paquet inc..

2022-02-20

12.1 DEVIS D'APPEL D'OFFRE

ATTENDU QUE les coûts de déneigement du réseau routier municipal augmentent de façon substantielle depuis les dernières années;

ATTENDU QUE les entreprises en déneigement se font de plus en plus rare;

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'entretenir convenablement et sécuritairement son réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par monsieur Robert Paquette et unanimement résolu que des démarches soient entreprises pour la rédaction d'un devis d'appel d'offre pour l'achat d'équipement de déneigement. Un montant de 6 000\$ est accordé pour le dit devis d'appel d'offre.

2022-02-21

13. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par madame Viky Goyette de lever la séance à vingt heure (20h00).

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.